

Gros plan sur

Euro 2002 : et en Suisse ?

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG¹

Dès janvier 2002 les pièces et les billets en euro remplaceront les monnaies nationales des douze pays membres de l'Union monétaire européenne (UME) selon les taux de change fixes notés dans le tableau 1. La Suisse, bien que n'étant pas membre de l'UME ni de l'Union européenne (UE), sera touchée par cette conversion – que certains n'ont pas hésité à définir comme un « big bang » – à cause de sa situation géographique de petit pays en économie ouverte. En effet, selon les données de l'an 2000, environ 60 pour cent des exportations suisses sont destinées à l'UE, d'où proviennent à peu près 80 pour cent de nos importations. Or, même si les secteurs d'activité de l'économie helvétique ne seront pas tous affectés de la même façon et avec la même intensité par l'introduction de l'euro en espèces sonnantes et trébuchantes, à moyen – long terme des répercussions sur l'ensemble des activités économiques de notre pays pourraient être observées, en premier lieu dans les zones touristiques et dans les régions frontalières.

Certes, beaucoup d'entreprises en Suisse sont habituées, depuis longtemps, à gérer et à utiliser les monnaies étrangères dans leurs opérations commerciales et financières avec le reste du monde. Selon les résultats d'une enquête menée en automne 1998 par le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'École polytechnique fédérale de Zurich auprès d'environ 3000 entreprises de l'industrie, de l'hôtellerie et du commerce de détail en Suisse, près de la moitié des entreprises ayant répondu utilisent aujourd'hui déjà des monnaies étrangères dans leurs activités économiques, du côté des dépenses et du côté des recettes (50.1%, respectivement 52.4% des entreprises). L'industrie et le commerce de détail enregistrent beaucoup de dépenses en monnaies étrangères (72.2%, respectivement 55.9% des entreprises), alors que pour l'hôtellerie ce sont les recettes en monnaies étrangères qui prévalent (58.8% des entreprises). La ventilation par monnaies étrangères montre que les monnaies de la zone euro sont les plus utilisées à la fois du côté des recettes et du côté des dépenses (15.5%, respectivement 19.1%, contre 4.0% et 2.8% pour les recettes et les dépenses en dollars). Dans ce contexte, la part de l'euro pourrait bien s'accroître après 2002, de manière absolue et par rapport à l'accroissement de l'utilisation du dollar. Ce phénomène devrait être plus marqué pour l'hôtellerie et le commerce de détail, vu que les pièces et les billets en euro remplaceront les monnaies nationales de l'UE et aussi, probablement, le dollar dans la plupart des paiements en espèces au sein de ces deux secteurs. Comme l'a fait remarquer le Président de la Bundesbank lors de sa conférence du 12 juin 2001 devant les membres de la Chambre de commerce Allemagne-Suisse à Zurich, « die Reiselust der Europäer wird die Akzeptanz des Euro in der Bevölkerung fördern », en Suisse et dans l'ensemble de l'UE tout à la fois.

En Suisse, toutefois, l'utilisation de l'euro (fiduciaire ou scriptural) ne sera pas exclusivement limitée aux activités liées au tourisme, comme l'hôtellerie et le commerce de détail. Une enquête menée au début 2001 au sein de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (Swissmem) a révélé que le 18 pour cent des ventes de l'an 2000 ont été facturées en euros (12% en

1999). À en croire les prévisions de Swissmem (selon lesquelles 26 pour cent des ventes seront facturées en euros en 2001), ce phénomène semble à même d'augmenter encore dans les années à venir ; il pourrait également concerner d'autres branches de l'industrie nationale. Qui plus est, les entreprises suisses qui sont payées en euros par leur clientèle européenne cherchent elles-mêmes à payer en euros leurs fournisseurs domestiques, leur faisant ainsi supporter le risque de change lié à la volatilité de la monnaie européenne (dont le taux de change vis-à-vis du dollar s'est déprécié d'à peu près 25 pour cent depuis le passage aux taux de change fixes dans la zone euro – graphique 1). Les fournisseurs suisses n'ont guère la possibilité de s'y opposer car il en va du niveau des commandes et par conséquent de leurs parts de marché. Dès lors, la possibilité d'un « effet domino » de l'utilisation de l'euro au sein de l'économie suisse ne peut plus être considérée comme une pure vue de l'esprit.

Concrètement, cela signifie que les prix en Suisse devront être affichés aussi en euros et que les systèmes de paiement devront pouvoir traiter les transactions en euros de la même manière que les transactions en francs suisses. Dans le commerce de détail, par exemple, les grandes surfaces comme Coop, Manor et Migros devront être équipées de systèmes de caisse franc-euro (en commençant par les filiales des régions frontalières ou touristiques), de telle sorte que même les consommateurs suisses pourront payer en euros, voire recevoir la monnaie (« Rückgeld ») en euros, suivant l'évolution du taux de change franc/euro – qui restera flexible aussi longtemps que la Suisse voudra garder sa souveraineté monétaire (graphique 2). Cela implique un double affichage des prix, avec facturation et règlement selon les scénarios indiqués dans le tableau 2.

L'avènement de l'euro ne concerne pas seulement l'écoulement des biens produits. Il a des influences aussi sur la production, notamment en ce qui concerne la rémunération des facteurs. Selon l'enquête menée par Swissmem au début de cette année auprès des entreprises membres, le versement des salaires en euros est pour le moment encore un sujet tabou en Suisse. D'un point de vue juridique, il serait déjà tout à fait possible de le faire, si les parties contractantes en décidaient ainsi par entente mutuelle. Toutefois, cette possibilité ne semble pas intéresser les salariés domiciliés en Suisse, parce qu'en général ceux-ci doivent régler la plus grande partie de leurs dépenses en francs. Si leurs traitements étaient néanmoins en euros, les salariés devraient assumer le risque inhérent aux fluctuations du taux de change. Or, selon le dernier rapport du groupe de travail interdépartemental sur l'utilisation de l'euro en Suisse (1999, p. 23), « les entreprises sont beaucoup mieux équipées pour maîtriser les risques de change que les salariés. S'assurer contre lesdits risques leur coûte nettement moins cher qu'aux salariés ». Il n'en reste pas moins que le versement des salaires en euros peut être utile pour les travailleurs séjournant en Suisse de manière temporaire (frontaliers, chercheurs, diplomates, voyageurs de commerce, etc.). La Société suisse des hôteliers a d'ailleurs déjà envisagé de payer à l'avenir en euros une partie des salaires (par exemple les heures supplémentaires ou le treizième salaire) des travailleurs étrangers qui en feront la demande.

Le versement des salaires en euros, même à une partie seulement des travailleurs de notre pays, n'est pas sans soulever des questions sur

TABLEAU 1 : Taux de change fixes dans l'Union monétaire européenne

Pays	Monnaie	Montant (= 1 euro)
Allemagne	DEM	1.95583
Autriche	ATS	13.7603
Belgique	BEF	40.3399
Espagne	ESP	166.386
Finlande	FIM	5.94573
France	FRF	6.55957
Grèce	GRD	340.750
Irlande	IEP	.787564
Italie	ITL	1936.27
Luxembourg	LUF	40.3399
Pays-Bas	NLG	2.20371
Pays-Bas	PTE	200.482

Source : Banque centrale européenne, Bulletin mensuel, 1/1999, p. 15.

TABLEAU 2 : Affichage des prix, facturation et règlements en Suisse

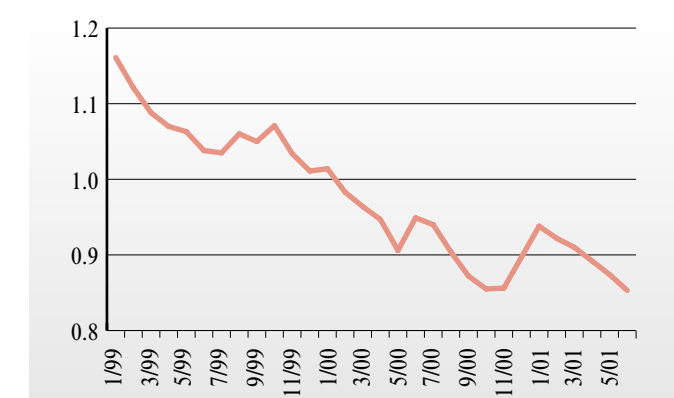
Opération	Scénario I	Scénario II	Scénario III
Affichage des prix	en francs	en francs et en euros (indicatif)	en francs et en euros (obligatoire)
Facturation	en francs	en francs, avec total en euros	en euros
Paiement	en francs	en francs ou en euros	en euros (scripturaux ou en espèces)

Source : Crédit Suisse, Bulletin, 1/2001, p. 56.

le plan national, notamment dans le domaine des cotisations sociales et des impôts. Tant les employeurs que les salariés traités en euros pourraient en effet s'acquitter de leurs cotisations sociales en euros, ou du moins remplir leurs déclarations fiscales en euros. Ces questions demandent à être approfondies par le législateur car les bases légales existantes ne semblent pas toujours permettre de trancher. Les dispositions légales régissant les contributions dues au titre des assurances sociales (comme l'AVS, l'AI et l'AC) indiquent que les cotisations des assurés exerçant une activité lucrative sont fixées en pour-cent du revenu provenant de l'activité dépendante ou indépendante, sous-entendant l'idée que le revenu est libellé en francs et que le revenu perçu en monnaies étrangères doit être converti en francs suisses. Autrement dit, les bases légales ne prévoient pas de manière explicite que les cotisations sociales soient payées en monnaie nationale. Dès lors, si dans le domaine des assurances sociales le franc reste l'unité de compte, le moyen de paiement pourrait aussi être l'euro, qui par conséquent serait utilisé parallèlement au franc. Ce phénomène, dit de la double circulation, pourrait entraver la transparence des prix, à cause notamment de la fluctuation du taux de change franc/euro. Il comporterait par là aussi un risque de change non-négligeable à la fois pour le secteur public (pour les contributions encaissées) et pour les assurés (lorsqu'ils bénéficient des prestations qui leur sont dues au titre des différentes assurances sociales). Il conviendrait dès lors de perfectionner les dispositions légales afin que tant les cotisations que les prestations de sécurité sociale soient payées uniquement en francs suisses, à savoir dans la monnaie de règlement de la très grande partie des frais d'entretien des assurés.

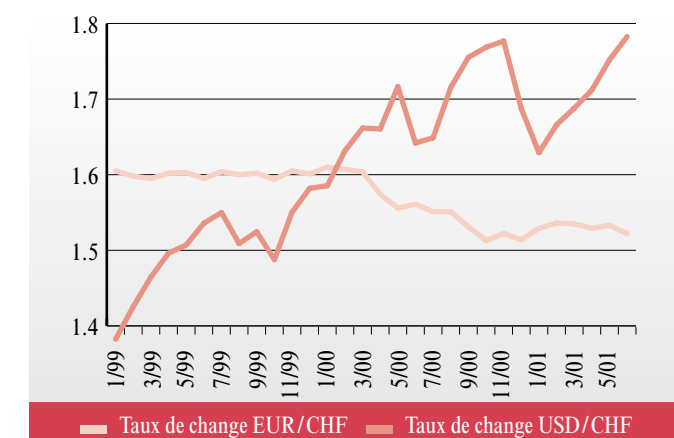
Un raisonnement similaire peut être fait dans le domaine des impôts. A priori, il n'est pas exclu de payer les impôts en euros aux niveaux fédéral, cantonal et communal, pour les salariés rémunérés en euros comme pour les entreprises tenant leurs comptes en euros. En effet, pour les entreprises qui tiennent leur comptabilité en monnaies

GRAPHIQUE 1 : Taux de change EUR/USD (janvier 1999 - juin 2001)



Source : Banque centrale européenne, Bulletin mensuel, 7/2001, p. 66*.

GRAPHIQUE 2 : Taux de change EUR/CHF et USD/CHF (janvier 1999 - juin 2001)



Sources : Banque centrale européenne, Bulletin mensuel, 7/2001, p. 66* ; Banque nationale suisse, Bulletin mensuel de statistiques économiques, 7/2001, p. 70.

étrangères (à l'exclusion du bilan et du compte d'exploitation, qui doivent être tenus en francs selon les dispositions du Code suisse des obligations), le paiement des impôts peut avoir lieu en une monnaie autre que la monnaie nationale. Cependant, afin d'éviter tout risque de change, l'État enregistre toujours en francs le montant reçu des contribuables qui se sont acquittés en monnaie étrangère et leur réclame ou leur rétrocède la différence de change. Tout compte fait, il n'est donc pas permis aux contribuables du fisc helvétique de payer effectivement leurs impôts en euros, ni dans une autre monnaie étrangère, alors que depuis le 1er janvier 1999 déjà les mêmes contribuables ont la possibilité de détenir des épargnes libellées en euros auprès des grandes banques suisses, qui offrent également la possibilité de régler en euros les achats par cartes de crédit effectués en Suisse.

En somme, l'avènement de l'euro va aussi influencer notre économie nationale, et ceci déjà bien avant l'adhésion de la Suisse à l'UE. L'importance des changements que la monnaie unique va entraîner au sein de l'économie suisse ne peut pas encore être évaluée avec précision. Il est néanmoins assez probable que le franc suisse va perdre une partie de son attrait dans les transactions domestiques, pour lesquelles l'euro sera une monnaie de règlement offrant des avantages comparatifs intéressants grâce surtout à la relative stabilité du taux de change franc/euro. L'adoption de la monnaie européenne dans l'espace économique helvétique n'est donc pas à sous-estimer, d'autant plus qu'elle ne relève pas d'un vote populaire.

¹ Sergio Rossi, Département d'économie politique, Université de Fribourg, Miséricorde, case 56, 1700 Fribourg (sergio.rossi@unifr.ch).